

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2011013

Signataire : NL/HR

OBJET :Signature de la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 entre la Ville d'Aubervilliers et le cinéma Le Studio.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 qui prévoit qu'une convention soit passée avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions publiques dépassant 23 000 euros,

Vu la délibération du 22 mars 2008 autorisant le Maire à régler les affaires énumérées par l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 334 du 16 décembre 2010 relative à la signature de l'avenant n° 3 aux conventions d'objectifs triennales,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant d'une avance de subvention,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2011-2013 avec le cinéma Le Studio.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/12/2011

Publié le : 22/12/2011

Certifié exécutoire le : 23/12/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué